

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 92.098

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 10 Novembre à 19 H, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1992

4 Novembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. LE GUEUT par M. MOST

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

OBJET : Attributions de subventions (sports)

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports lors de sa réunion du 07 Octobre 1992 a proposé d'accorder une subvention de 10 000 F à la Société Hippique ROYAN Côte de Beauté (S.H.R.C.B).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports en date du 07 Octobre 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention de 10.000 F à la Société Hippique ROYAN Côte de Beauté (S.H.R.C.B.),
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.18 - Article 657 du Budget de l'exercice 1992 (Somme prélevée sur les crédits réservés Sports).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 16 Novembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan

Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,